PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le QUINZE du mois de DECEMBRE à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 8 Décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 19h00

Madame Marie FAUVET, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents:

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, J. BORZYCKI, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, J. CHEVALIER, C. NEVE, P. CRANGA, AM ROBERT, JF PEZARD, D. FRANTZ, V. POULAIN, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

H. HES à MH. BOITIER
A. VUE à M. FAUVET
N. MARKO à C. NEVE
R. GEOFFROY à AM ROBERT
P. RAFFIN à C. ROLLAND

Absent non excusé:

JL DELPEUCH M SAUZET MATTEI

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Points d'information générale :

Fin novembre : plusieurs évènements :

- 10 ans de la disparition de Danielle Mitterrand et les 35 ans de la fondation
- Baptême des Gadzarts qui s'est bien passé

Début décembre :

- les journées des écritures à l'Hôtel Dieu en partenariat avec le Lycée
- Sainte Barbe avec remise de grades
- Première expertise sur la Colline de Bel Air suite au dépôt d'un référé par la Ville au TA. Suez et Sydro étaient présents, ainsi que les riverains. Les désordres sur le bas de la colline n'évoluent à priori plus depuis que le réservoir est vide. Désormais, il s'agit d'engager une expertise pour déterminer les causes et les responsabilités. La contrainte, c'est que l'on part sur plusieurs mois et que l'été prochain cela risque d'être problématique. L'affaire suit son cours.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal déclare que le risque est que ce soit suivi par des contre-expertises et qu'on en prend pour 2 ans.

E LEMONON, Adjointe au Maire rappelle que pour la plateforme sportive cela a duré 10 ans.

- M FAUVET, Maire, annonce que le conseil municipal des jeunes a été installé. 12 enfants représentants élus sur les 3 écoles primaires. Ces enfants ont émis des propositions qui seront hiérarchisées. Ils ont tous reçu une écharpe tricolore.
- Mise en place d'un calendrier sur décembre/janvier à la découverte des fenêtres de Cluny, avec des énigmes. Le départ se faisant depuis une des fenêtres de la mairie.
- Les marchés de Noël ont débuté sur le mois de décembre ainsi que la patinoire

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, trouve que l'accès est compliqué et souhaiterait que l'on trouve un endroit pérenne pour cette patinoire.

M FAUVET, Maire est d'accord mais indique qu'il y a des contraintes importantes, de dévers notamment.

Petite soirée du 8 décembre. Une baisse assez nette de la fréquentation pour plusieurs raisons, le temps, le contexte, l'absence des associations.

J BORZYCKI, Adjoint au Maire, tient à remercier le Centre des Monuments Nationaux pour l'illumination du clocher.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal fait remarquer qu'il y avait peu de personnes

E LEMONON, Adjointe au Maire, confirme qu'à 17h00, il y avait un peu de monde. Mais la déambulation était à 19h00 (trop tardivement) et les associations n'ont pas pu proposer à boire et à manger. Et il s'est mis à pleuvoir.

- M FAUVET, Maire : un moment fort et un bel élan de solidarité des Clunisois pour les recherches de Baptiste. La municipalité remercie les bénévoles, les Clunisois et les restaurateurs qui se sont mobilisés afin d'aider la famille dans ces moments tragiques.
- Les vœux se dérouleront le 21 janvier prochain.
- E LEMONON, Adjointe au Maire, : comme le repas des plus de 70 ans prévu en octobre a été annulé elle annonce qu'ils sont dans l'attente de l'évolution de la pandémie afin de savoir si un après-midi musical/galette pourra être organisé pour les + de 70 ans initialement prévu aux Griottons, le 16 ou le 19 janvier, mais elle est assez pessimiste sur la tenue de cette manifestation.
- F MARBACH, annonce que le centre de vaccination est passé au vaccin Moderna pour les plus de 30 ans ce qui a engendré des complications importantes mais qui devrait se résoudre prochainement. Moins de demandes, mais c'est pareil sur l'ensemble des centres de vaccination, car les personnes souhaitent être vaccinées Pfizer. Pas de vaccination pour l'instant des enfants de + de 5 ans qui est réservée pour l'instant aux grands centres pour des raisons d'organisation.
- M FAUVET, Maire : ce samedi, il y a une conférence sur la vie d'un smartphone à Salornay, dans le cadre d'un festival numérique.

JF DEMONGEOT, Adjoint au Maire ajoute qu'il y a aussi eu le décès de Laurent Chabot, qui a travaillé avec la Ville assez longtemps. Il a été embauché en 1989 et est arrivé directeur. Il a travaillé pendant 29 ans au service de cette école de musique. Il a beaucoup travaillé pour la ville au service des enfants. Il n'est pas parti de l'école de musique, il a été licencié en 2018 et il en était chagriné. Il a contribué à faire rayonner l'école.

Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DROIT DE PREEMPTION

Marie FAUVET, Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

NEANT

2021-28 — Demande d'aide financière auprès de la Région dans le cadre du plan de transformation numérique des collectivités sur le projet de numérique des écoles primaires publiques de Cluny tel que défini ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
Equipement et câblage de l'école Marie Curie (7 classes)	24.087,58	Education nationale : socle numérique volet équipement	70%	24.164,52
Equipement et câblage de l'école D.Gouze Mitterrand (4 classes)	9.684,4	Education nationale ; socle numérique volet ressources	50%	329,85
Equipement pour la direction	516,76	Région : transformation numérique	10%	3.518,044
Equipements mutualisés	232 €			
Services et ressources (ENT)	659,7	AUTOFINANCEMENT		7.278,91
TOTAL HT	35.180,44			35291,324
TVA 20 % TOTAL TTC	7 036,09 42.216,52	TOTAL TTC		6 925,20 € 42 216,52

2021-29 – passation d'un marché avec l'entreprise DUPAQUIER pour un montant TTC de 8991€ TTC pour l'appui à la mise en place du nouveau marché de fourniture d'électricité de la Ville de Cluny et du CCAS. La période d'intervention court de la notification du marché (14 juin 2021) jusqu'à la mise en place des nouveaux contrats de fourniture d'électricité (qui doivent être effectifs au 01 janvier 2022)

2021-30 - Acceptation d'un don de Mme Régine VANTIEGHEM-DECOLLEWEART ci-dessous détaillé :

- > 2 cartes postales anciennes en noir et blanc
- une carte (photo) du mariage de Julie Min et Ludovic Rebillard, les parents de Marie-Angély Rebillard, à la cathédrale Saint-Aubain de Namur (Belgique) le 16 juin 19193. Au dos : « Photo Jean Lemaire, rue de Bruxelles, [??], Namur »
- > une carte (photo) intitulée « MASSILLY Un Baptême, 2 juillet 1924 », probablement celui de Marie Stéphanie Rebillard, la sœur cadette de Marie-Angély. Au dos : «PHOTOGRAPHIE M. LOURY, rue Mercière, CLUNY(S.-&-L.) »
- Reproduction de la carte postale (photo) intitulée « MASSILLY Un Baptême, 2 juillet 1924 »
 - une reproduction papier (A4) avec description des personnes photographiées et repères généalogiques manuscrites de Mme Vantieghem au sujet des familles Min, Symian et Rebillard.
- Six souvenirs pieux
 - Trois souvenirs pieux de cérémonies religieuses de la fratrie Rebillard (Ludovic, Marie-Angély et Marie Stéphanie)
 - Trois souvenirs pieux de décès de Louis-Nicolas-Ghislain Min, de Madame Edmond Min, née Julie Constance Wautier et de Madame Gabriel Rebillard née Marie-Angély Simyan.

FINANCES COMMUNALES

1 - Tarifs publics 2022

Claude GRILLET, Adjoint au Maire communique au Conseil Municipal les propositions de tarifs publics pour l'année 2022.

Voir tableau en annexe.

La commission finances réunie le 8 décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2022 tels qu'ils figurent en annexe.

Sur tarifs assainissement collectif:

P GALLAND, Conseiller Municipal, annonce que comme chaque année, ils s'opposent à cette taxe qui sert à payer des taxes. Il aurait souhaité que l'on soit, comme d'autres collectivités, créatif sur l'adaptation de cette taxe qui est proportionnelle à la surface construite ou équivalent habitants...

Sur la gratuité de la Bibliothèque :

C ROLLAND, Conseillère Municipale, demande s'il est possible d'avoir un suivi de la fréquentation de la bibliothèque à partir du moment où l'on met en place cette gratuité

C GRILLET, Adjoint au Maire répond qu'ils vont essayer d'être attentif et voir si cela aura été mobilisateur ou pas.

P GALLAND, Conseiller Municipal, indique que les statistiques seront connues car les agents sont tenus de faire remonter ces informations aux instances supérieures. A son avis, ce n'est pas la gratuité qui conduira à la fréquentation mais les animations qui seront conduites et qui seront le facteur prédominant.

Sur les tarifs camping:

J LORON, Conseiller Municipal constate que l'augmentation est forte.

B ROUSSE, Conseiller Municipal, fait remarquer que pour un tourisme populaire, à proximité de la ligne TGV et un camping qui n'a pas eu de réhabilitation récente, comme J LORON, il trouve cette augmentation de tarifs trop importante.

P GALLAND, Conseiller Municipal, complète en disant que les tarifs ont triplé. Ces tarifs correspondent à un camping 3 étoiles, mais si on le compare avec d'autres campings autour de nous qui ont un cadre environnemental plus qualitatif, avec une piscine intérieure au camping. Il partage l'avis de Bernard et trouve que $10.60 \in la$ nuitée pour une personne est cher pour un mode de vacances populaire.

B ROUSSE, Conseiller Municipal s'étonne que, pour une ville qui prône le vélo, le tarif douche pour les personnes extérieures au camping ait été supprimé.

C GRILLET, Adjoint au Maire propose de faire des réajustements de tarifs pendant la séance, tout en signalant que les nouveaux tarifs comprennent l'&accès à l'électricité qui était compliqué à contrôler pour les agents du camping.

J LORON et JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, suggèrent de faire un essai cette année et de réajuster l'année prochaine.

C GRILLET, Adjoint au Maire accepte et déclare qu'ils ne persisteront pas dans l'erreur s'ils se rendent compte que les tarifs ne sont pas adaptés et dissuasifs.

J LORON, Conseiller Municipal ajoute qu'en commission il a été soulevé le problème électrique des campeurs qui viennent avec des vélos et des portables et qu'il conviendra de bien préciser dans la vente que, bien que plus chers, ces accès seront libres.

C GRILLET, Adjoint au Maire déclare qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur la situation de Cluny Séjour dont les tarifs ont été maintenus. Un point bilan va être fait dès qu'ils seront en capacité de le faire mais la reprise a été compliquée.

Tarifs salles des Griottons:

J CHEVALIER, Adjoint au Maire explique qu'à la demande des associations et des services la présentation a été modifiée pour simplifier la lecture et apporter plus de cohérence. Un tarif « poubelle » a été ajouté.

M FAUVET, Maire complète en, disant que ce tarif poubelle a été anticipé (RSI redevance spéciale incitative) avec une intervention pour non tri des poubelles et la sortie de chaque container supplémentaire de 400 l fera l'objet d'une facturation.

J LORON, Conseiller Municipal rappelle qu'en commission il a été proposé qu'une caution soit demandée.

J CHEVALIER, Adjoint au Maire en a pris note.

P GALLAND, Conseiller Municipal ajoute qu'en conseil communautaire la redevance a été délibéré à 7 centimes/l * 400 litres ce qui fait un total $28 \in$ et constate que notre tarif est à $15 \in$. Aussi il propose de s'aligner sur ce que l'on va payer.

Après vérification il est confirmé que le montant est de 0.04 cts

M FAUVET, Maire conclut que l'on est dans les prix et il est proposé d'afficher $30 \in$ par bac OMR et $15 \in$ pour poubelles jaunes.

Concernant les tarifs du stationnement qui font débat M FAUVET, Maire propose qu'ils soient votés en l'état et que dans le cadre du schéma de mobilité une réunion de travail soit organisée ultérieurement avec le nouveau directeur du CTM, la police municipale et des élus pour synthétiser les différentes propositions.

J LORON, Conseiller Municipal, souhaiterait que l'année prochaine il puisse avoir connaissance plus en amont des documents (102 pages 23 heures avant la commission, c'est un peu court!)

C GRILLET, Adjoint au Maire, en a tout à fait conscience et redit ce qu'il a expliqué en commission à savoir que les conditions de collecte des informations ont été difficiles et compliquées et qu'il espère que la situation dans le mois à venir sera plus simple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à « l'unanimité », les tarifs 2022 tels qu'ils figurent en annexe, à l'exception des tarifs ci-dessous qui sont adoptés comme suit :

- ✓ Assainissement collectif: 23 voix « pour » et 2 « contre »
- ✓ Camping: 20 voix « pour » et 2 « contre » et 3 « abstentions »
- ✓ Stationnements:19 voix « pour » et 4 « contre » et 2 « abstentions »

2 - Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement.

Claude GRILLET, Adjoint au Maire, rappelle les dispositions des articles L 1612-1, qui donne autorisation à l'ordonnateur, par l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section investissement avant le vote du budget primitif.

L'opération ne porte que sur le quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice.

La Commission Finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

POUR LE BUDGET VILLE

Total des dépenses réelles d'investissement	1 570 154,22
Remboursement de la dette	1 088 330,00
Crédits demandés à être Ouverts	392 538,56
POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT	
Total des dépenses réelles d'investissement	809 207,11
Remboursement de la dette	270 500,00
Crédits demandés à être Ouverts	202 301,78
POUR LE BUDGET EAU	

Total des dépenses réelles d'investissement	734 715,00
Remboursement de la dette	16 310,00

Crédits demandés à être Ouverts	183 678,75
POUR LE BUDGET CAMPING	
Total des dépenses réelles d'investissement	332,00
Remboursement de la dette	7 377,00
Crédits demandés à être Ouverts	83,00
POUR LE BUDGET CLUNY SEJOUR	
Total des dépenses réelles d'investissement	1 336,69
Remboursement de la dette	0,00
Crédits demandés à être Ouverts	334,17

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » autorise Mme la Maire à mandater les dépenses dans les limites fixées cidessus.

3 - Attribution d'une aide financière à l'Harmonie

J. CHEVALIER, Adjoint au Maire informe l'assemblée que l'association municipale n'a pas pu déposer sa demande de subvention dans les délais car elle ne disposait pas de tous les éléments requis notamment ceux concernant sa masse salariale (embauche d'un salarié en lieu et place d'une mise à disposition par la communauté de communes)

L'association ayant réglé sur sa trésorerie le professeur en 2020 elle demande à la ville le remboursement des salaires via une subvention exceptionnelle de 5500€.

La commission association réunie le 24 novembre dernier a validé cette demande.

La commission finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- > valide cette demande
- > autorise Mme La Maire à verser la subvention exceptionnelle de 5500€ à l'Harmonie Municipale

3a - Demande de subvention exceptionnelle Association CHUT+S

J. CHEVALIER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la réception le 18 octobre dernier en mairie d'un courrier émanant de l'association CHUT+S qui milite pour obtenir un abaissement des normes de bruit du TGV à Cluny auprès du Conseil d'Etat et qui sollicite une subvention de 1 500 € pour pallier aux frais judiciaires et notamment aux honoraires de l'avocat qui s'élèvent à 3 030 €.

La commission association en sa séance du 24 novembre a proposé de s'engager auprès de l'association pour la soutenir sur au moins 3 ans en lui versant les 1500€ mais étalés.

La commission finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

J LORON, Conseiller Municipal, demande s'il est possible de les aider davantage puisque leur démarche est dans l'intérêt de la Ville de Cluny. On peut prévoir un soutien plus fort.

P GALLAND, Conseiller Municipal, complète en disant qu'il y a non seulement le soutien financier, que l'on voit ce soir mais aussi le soutien politique et moral qui doit lui aussi se pérenniser dans le temps. Il propose de payer une petite cotisation annuelle pour les soutenir dans leur action et être partenaire dans leur démarche.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, s'interroge s'il est possible de mettre un mur anti-bruit sur cette portion de la voie?

J LORON, Conseiller Municipal, réplique qu'au moment de la conception un mur anti-bruit était bien prévu mais c'est localement qu'on n'en a pas voulu et que maintenant on subit.

E LEMONON, Adjointe au Maire, en tant que riveraine et directement concernée déclare avoir assisté à plusieurs réunions avec l'association et réseau ferré de France au cours desquelles il a été dit qu'une telle construction aujourd'hui n'est plus du tout envisageable et concevable. Maintenant ils préfèrent indemniser les quelques maisons directement impactées, les détruire éventuellement car cela leur coûte beaucoup moins cher que de créer des murs à des endroits où la voie est surélevée.

C ROLLAND, Conseillère Municipale, rajoute qu'à l'époque de la construction de la voie, en 1980, la SNCF souhaitait que le TGV soit visible car c'était la vitrine de la France.

E LEMONON, Adjointe au Maire, fait remarquer que même encore aujourd'hui, des gens vont sur les ponts prendre en photo des TGV.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- > valide la demande de subvention exceptionnelle
- > autorise son versement sur 3 ans à savoir 500 €/an.

4 - Demande de fonds de concours 2021 à la Communauté de Communes du Clunisois pour la réalisation d'un équipement

Mme la Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la communauté de communes. Au titre de ce pacte la commune bénéficie, au titre de l'année 2021, d'une enveloppe de 158 657 €.

Il rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer la réalisation, ou la modernisation d'un équipement municipal.

Il indique que la réalisation de Construction école d'ostéopathie, achat mobilier Urbain, travaux de voirie, achat fonds de livres, reconstruction de l'éclairage public, mur de soutènement peut être aidée par la communauté de communes dans ce cadre.

Il propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 158 657 € pour le financement de cet équipement d'une valeur totale de 322 104.54 € HT, soit 49.25%. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 163 447.53 € HT, soit 50.75% de la valeur de l'équipement. La prise en charge est au maximum de 50% du reste à charge de la commune, avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% de l'investissement.

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

INVESTISSEMENT	Montant HT	fonds concours	% fonds concours	Montant subvention reçue	reste à charge commune
VOIRIE RUE PRUD HON ECLAIRAGE PUBLIC	63 134,80	31 378	49,70%	0,00	31 756,80
RECONSTRUCTION	23 343,34	11 602	49,70%	0,00	11 741,70
MOBILIER URBAIN POUR VOIRIE	11 014,13	5 452	50%	0,00	5 562,14
MUR DE SOUTENEMENT	7 562,18	3 781	50%	0,00	3 781,09
ECOLE OSTEOPATHIE	203 655,38	99 791,14	49,00%	0,00	103 864,24
FONDS DE LIVRES	13 394,70	6 653,15	49,67%	0,00	6 741,55
TOTAL INVESTISSEMENT	322 104,53	158 657,00		0,00	163 447,53

Mme la Maire présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Elle rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le projet devra être engagé dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention, et qu'il devra être terminé dans les quatre ans.

La commission finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré, à « L'UNANIMITE »

- > approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes à hauteur de 158 657€ pour le financement du projet pour le financement de l'équipement estimé à 322 104.54 €
- Autorise Mme la Maire à signer la convention avec la communauté de communes

s'agissant d'un investissement non amortissable dit que les sommes prévues seront inscrites au compte 132 « Subventions d'équipement non transférables » en recettes de la section d'investissement.

5 – Décisions modificatives – Budgets - ASSAINISSEMENT – VILLE

Suite à une erreur matérielle il est proposé au conseil municipal d'annuler et remplacer la DM N° 1 du 24/11/2021 pour le budget assainissement par celle-ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°1 bis ANNULE ET REMPLACE LA DM N°1 DU 24/11/2021 ASSAINISSEMENT

	DEPENSES					
Compte	npte nature mouvement		montant			
61523	entretien réseau	dépenses fonctionnement	-5 867,62			
61523	entretien réseau	dépense fonctionnement	-6,00			
68111	amortissement	dépense fonctionnement	5 867,62			
023	virement à la section investissement	dépense fonctionnement	6,00			
28158	amortissement recettes	Investissement Recettes	5 867,62			
131	subvention	Investissement Recettes	-5 867,62			
	S/total		0,00			

DECISION MODIFICATIVE N°3 VILLE

DEPENSES					
Compte	nature	mouvement	montant		
703894	Reversement frais post stationnement	Dépense fonctionnement (014)	600,00		
60611	Energie	dépense fonctionnement (011)	-600,00		
021	virement à la section d'investissement	dépense fonctionnement	-158 657,00		
74751	fonds de concours	recettes fonction	-158 657,00		
023	virement de la section d'investissement	recette investissement	-158 657,00		
13151	fonds de concours	recettes investissement	158 657,00		
			0,00		

La Commission Municipale en charge des Finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

Le Conseil Municipal, adopte les décisions modificatives

- ➤ A « L'UNANIMITE » pour le budget ASSAINISSEMENT
- > par 21 voix « POUR » , 4 « CONTRE » pour le budget VILLE

AFFAIRES SCOLAIRES

6 - Tarifs cantine et garderie scolaire 2021/2022 - modification tarifs cantine

Suite aux délibérations N° 2015-52 et 2015-53 du 17/06/2015, Mme BOITIER, Adjointe au Maire, propose que, comme pour les années 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 les tarifs de garderie, soient reconduits pour l'année scolaire 2021/2022.

Concernant les tarifs des repas

- Suite à la volonté de l'Etat d'apporter son soutien aux familles les plus modestes en soutenant les collectivités, éligibles à la DSR qui proposent 3 tarifs dont un tarif à 1 €, nous proposons de délibérer sur les tarifs des repas facturés aux familles.
- Pour notre logiciel 3D OUEST il faut impérativement pour rentrer un nouveau tarif qu'il y ait une délibération.

Nous aurions donc besoin que le tarif de 0,90€ (reste à charge pour la collectivité) apparaisse sur une délibération, que l'on pourrait intituler "aide collectivité/état".

Ainsi sur la facture famille voici ce qui apparaîtra pour pouvoir proposer le tarif de 1€:

Tarif repas	4.70€
Aide CCAS G1	2.80€
TOTAL 1	1.90€
Aide collectivité/Etat	- 0.90€
Aide collectivité/Etat TOTAL 2	- 0.90€ 1.00€

Tarif de base		4,70 €
Tarif G3 - CCAS	Entre 801 et 1100	3,70 €
Tarif G2 - CCAS	Entre 501 et 800	2,75 €
Tarif G1 - CCAS	Entre 0 et 500	1 €
Aide collectivité/Etat		0.90€

Tarif pour les enfants extérieurs à l'école et les adultes travaillant à l'école : 6,30 € -

Forfait panier repas : 1,50 €

Les groupes CCAS sont déterminés suite à l'étude des dossiers par le CCAS.

L'Etat s'engage sur cette aide pour les 3 prochaines années au travers d'une convention pluriannuelle. Le conseil Municipal sera amené à redélibérer les tarifs.

La commission finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

C ROLLAND, Conseillère Municipale, déclare que c'est une décision qui, dans l'esprit, prolonge et pérennise les choix opérés par la ville de Cluny depuis 50 ans (1970) où pour la première fois une tarification adaptée aux revenus des familles a été appliquée.

JLORON, Conseiller Municipal, souhaite savoir, comme cela fait un trimestre, si on a un chiffrage du coût réel du repas?

MH BOITIER, Adjointe au Maire, répond que l'on dispose depuis octobre du coût matière

J LORON, Conseiller Municipal, déclare qu'au-delà du coût matière, c'est le coût de revient global du repas qui l'intéresse pour savoir si dans nos facturations extérieures, on pratique le bon prix.

MH BOITIER, Adjointe au Maire, répond qu'un bilan va être fait pendant les vacances scolaires qui sera présenté en début d'année prochaine lors d'une commission.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » valide les tarifs ci-dessus proposés.

COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION

7 - Convention financière avec le SYDESL pour la borne IRVE – modification

Depuis 2015, le SYDESL a élaboré un schéma directeur d'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE). En partenariat avec Cluny, commune volontaire, le réseau public de bornes de recharge s'est depuis étoffé. Aujourd'hui, 45 bornes sont opérationnelles sur les routes de Saône-et-Loire et 22 nouvelles seront installées d'ici mi 2022. Sur Cluny, la borne est située route Porte de Paris peu après l'arrêt de bus et l'entrée de Cluny Séjour.

Dès l'installation des premières bornes, les élus du SYDESL ont souhaité encourager l'usage du véhicule électrique en accordant la gratuité de la charge jusqu'à la fin de l'année 2021.Nos services municipaux refacturaient la consommation au SYDESL et les usagers ne déboursaient rien (montant de 2018 à 2020 : 3498.54€)

A partir du 1^{er} janvier 2022, comme convenu, la tarification des recharges sera mise en place. Cette évolution nécessite la mise en place d'une nouvelle convention financière.

Pour soutenir les communes comme la nôtre disposant d'un équipement opérationnel, le SYDESL prend à sa charge l'ensemble des abonnements et fournitures électriques de la borne IRVE ainsi que la maintenance à l'acte (en cas de dysfonctionnement)

Cluny, de son côté s'engage à verser une participation annuelle de 800 € pour la borne en place pour la maintenance préventive et la supervision.

La commission finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, souhaite savoir le nombre de bornes qui seront installées sur Cluny ?

M FAUVET, Maire, répond qu'on allait attendre de voir l'évolution de l'utilisation de la borne par les usagers avec l'électricité payante.

C NEVE, Conseillère Municipale précise qu'il existe aussi des initiatives privées sur Cluny notamment chez Bi1, Peugeot ; l'idée est de voir comment cela se répartit et il est envisagé dans l'année d'en installer une seconde.

J LORON, Conseiller Municipal, rappelle leurs questions en commission, à savoir d'anticiper les puissances et le nombre qui va être exponentiel et d'anticiper car dans 5 ans le SYDESL ne pourra peut- être pas aider dans les mêmes conditions et cela va représenter un coût. Parallèlement il va falloir penser à équiper les parkings publics notamment celui de Bénétin; il va falloir prévoir et être très réactif.

M FAUVET, Maire en a bien conscience et déclare qu'avec les privés qui en installent il va falloir faire le point pour cibler au mieux les besoins.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- Valide la convention jointe en annexe
- > Autorise Mme la Maire à la signer

8 - Groupement de Commandes Voirie nommé Groupement Est Clunisois

Les villes de Cluny, Cortambert, Blanot, Lournand et Massilly contractent actuellement indépendamment les unes des autres, avec des prestataires privés, pour leurs travaux ponctuels d'entretien ainsi que pour les aménagements de la voirie puisque cette compétence n'a pas été transférée à l'intercommunalité.

Le lancement d'une unique procédure permet de simplifier les formalités administratives, d'améliorer la concurrence et d'assurer l'exécution des prestations avec un même prestataire et les mêmes exigences pour ces communes voisines.

Le groupement de commandes présente donc deux intérêts majeurs:

- D'une part, il permet de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs publics les petites collectivités publiques généralement ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficience des organisations publiques;
- D'autre part, il suscite, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation.

Les marchés publics de ces communes voisines géographiquement fonctionnent de manière similaire notamment par l'édiction de bons de commande à la survenance d'un besoin. Ils prennent fin en 2021

Il apparait donc opportun de rassembler les procédures de mise en concurrence pour mutualiser les besoins. L'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la commande publique prévoit cette possibilité par la création d'un groupement

de commandes. Le décalage entre les termes précis de chaque contrat peut facilement être intégré dans les clauses contractuelles.

La convention, annexée, permet de constituer ce groupement et d'organiser les relations entre les membres. La Ville de Cluny se propose d'en être le coordonnateur. Elle assumera la passation de la procédure.

Le marché est prévu sur une durée d'un an reconductible une fois pour la même durée soit une durée de 2 ans maximum

Préalablement à cette démarche, l'assemblée délibérante doit se prononcer favorablement sur la création de ce groupement.

La commission finances réunie le 8 Décembre 2021 a émis l'avis suivant : favorable

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, demande si la Ville de Cluny assurera la Maîtrise d'œuvre?

M FAUVET, Maire, répond par la négative et précise que la commune assurera seulement la gestion du groupement de commandes. Elle ajoute qu'il en existe 2 autres sur la Communauté de Commune : un qui est géré par Bonnay pour toute la partie centre de Nord et l'autre par Château pour la partie ouest.

Le Conseil municipal, à « L'UNANIMITE »

- Valide le principe de la constitution d'un groupement de commandes, en vue de la passation et de l'exécution du marché
- Accepte que Cluny assure la coordination du groupement

COMMANDE PUBLIQUE

9 – Marché de Prestation de fournitures et d'acheminement d'électricité et de services connexes — attribution du marché

Marie FAUVET, Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une procédure de contrat cadre avec marché subséquent a été mise en place pour la Prestation de fournitures et d'acheminement d'électricité et de services.

Lors de la séance du 24/11/2021 (délibération 2021-91), les 2 candidats, Enercoop et de Total Energie, qui ont répondu au contrat-cadre été déclarés recevables.

La date limite de remise des plis était fixée au 13 décembre 2021à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 décembre 2021 afin d'ouvrir les plis.

Les offres ont été notées en fonction des critères suivants :

Critères administratifs et de gestion	Ramené à une note sur	Candidat Total Energies	Candidat Enercoop
Qualité des outils de suivi	5	4	3.25
Qualité de l'organisation	10	6	8
Performance de l'interface avec le	5	2.5	3.5
gestionnaire du réseau de			
distribution (grd)			
Note gestion Total	20	12.50	14.75
Qualité environnementale de	Ramené à une note sur	Candidat Total	Candidat Enercoop
l'électricité		Energies	
Mode de Production de l'électricité	25	10	24
Investissement dans les énergies	15	6	9.75
renouvelables			
Note environnementale	40	16	33.75
	Ramené à une note sur	Candidat Total	Candidat Enercoop
Prix	40 (40*moins	Energies	
Prix fourniture C5	disant/montant	111321.48	169 730.96
Prix fourniture C4	candidat)	109 783.96	147 199.20
Total HT		221 104.44	316 930.16
Note totale prix		40	27.91

Sur la base du classement établi.

ENTREPRISE	Prix	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINANCIERE	TOTAL NOTE	Classement
21 (TREATING		/ 60	/ 40	/100	
Enercoop	316 930.16	48.50	27.91	76.41	1
Total Energie	221 104.44	28.50	40	68.50	2

Au vu des résultats la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à Enercoop, le mieux noté au vu des critères du marché pour régir la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services connexes pour l'année 2022

J LORON, Conseiller Municipal, s'étonne du classement et demande des explications sur le différentiel de tarif qui est très important. Il précise qu'il n'est pas membre de la CAO.

P GALLAND, Conseiller Municipal, tient d'abord à préciser qu'il trouve le fonctionnement des marchés publics en France anti-démocratique car pour des sommes aussi importantes ce sont 4 personnes de la CAO, dont il fait partie, qui ont décidé. Il précise que les chiffres donnés sont en hors taxes et que dans les marchés de l'énergie il faut rajouter de nombreuses taxes. Ainsi la proposition en TTC pour Total Energie s'élève à 397 000 € et celle d'Enercoop à 515 000 €. Face à ces résultats très élevés, il ressent une gêne mais comprend que l'on puisse avoir une réticence à tout ce qui est énergie nucléaire et que l'on veuille rentrer dans le monde du XXI ème siècle avec les énergies renouvelables, pour autant, avec une telle différence de prix, il trouve cela regrettable .Il aurait préféré que l'on choisisse le moins cher pour cette 1ère année avec un engagement dans un marché mutualisé à une échelle supra départementale et que l'on investisse l'argent non dépensé en fonctionnement et en investissement dans nos bâtiments pour gagner en sobriété.

J LORON, Conseiller Municipal déclare que face à cette énorme différence de prix et une notation qui dépend uniquement du mode de production, bien que Total Energie fasse également du renouvelable, il fait le choix de voter contre.

M FAUVET, Maire, indique que Total Energie fait beaucoup de spéculation sur l'énergie verte.

P GALLAND, Conseiller Municipal, déclare qu'il ne faut être dupe car ce sont de grosses sociétés qui achètent des droits à polluer et qui prétendent nous vendre de l'électricité verte, ce qui n'est pas le cas malheureusement.

M FAUVET, Maire, complète en disant que bien que beaucoup plus cher, le choix de ce fournisseur est fait avec une traçabilité que l'on maîtrise alors que ce n'est pas le cas avec Total Energie ; la décision en CAO a été prise rapidement et sous contrainte et comme l'a rappelé l'AMO les conditions ne sont pas idéales en fin d'année où il n'y a pas de marge de manœuvre pour négocier nos contrats. Il faudra être en ordre de marche dès le mois de juin 2022 au moment où le prix de l'énergie est beaucoup moins cher pour pouvoir tirer les prix vers le bas.

P GALLAND, Conseiller Municipal souligne que pour le budget communal cela représente un doublement.

M FAUVET, Maire répond qu'il va falloir trouver des économies sur les kilowatts consommés notamment sur certains gros postes comme la STEP, sur des choix de production d'énergie à mettre en place avec par exemple la toiture de Marie Curie et rechercher des solutions et faire des choix sur la transition écologique pour arbitrer certains projets

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, trouve que ce choix est cavalier car réellement beaucoup plus cher.

J LORON, Conseiller Municipal indique que c'est un choix politique qu'il va falloir assumer.

B ROULON, Conseiller Municipal, aimerait savoir qu'est-ce qui justifie la note de 10 chez Total Energie et 24 chez Enercoop qui a conduit à la décision ?

M FAUVET, Maire, explique que c'est sur l'origine du mode de production clairement garanti par Enercoop qui est de l'énergie verte, alors que Total Energie spécule en Europe en achetant au plus offrant en fonction de tarifs les plus avantageux.

Le Conseil Municipal, par 14 voix « POUR », 7 « CONTRE » et 4 « ABSTENTIONS »

- Entérine la décision prise par la commission d'appel d'offres
- > Autorise Mme la Maire à signer le contrat avec le prestataire retenu.

Questions diverses

Paul GALLAND, Conseiller Municipal représentant la liste « Cluny dans le Bon Sens » a fait parvenir les questions diverses suivantes :

1. Bulletin municipal:

Vous avez décidé d'alterner la périodicité du bulletin municipal avec celui de l'intercommunalité. Pendant l'été est paru un bulletin intercommunal puis en septembre celui de la ville de Cluny. Une édition du magazine d'information de la Communauté de Commune devait paraître en novembre. Or celui-ci ne sera distribué que fin décembre, voire début janvier, repoussant de fait la parution d'un bulletin purement municipal à plus tard.

Quel est la date prévue pour la parution du prochain bulletin municipal?

M FAUVET, Maire explique que la parution du magazine a été décalée au 21/01, date de présentation du nouveau logo, du nouveau site internet et de la carte de vœux. Sur le rythme de parution, on restera à peu près sur le même rythme.

B ROUSSE, Conseiller Municipal déplore qu'il n'y ait pas eu de bulletin municipal en novembre car c'est la seule tribune qui permet aux 3 groupes d'opposition de s'exprimer.

M FAUVET, Maire indique qu'il a été évoqué la possibilité de s'exprimer dans une page ouverte du bulletin intercommunal.

P GALLAND, Conseiller Municipal fait remarquer que ce sont les élus communautaires qui ont la parole et certains d'entre eux. ne sont pas élus communautaires.

Nous vous demandons de vous engager sur un calendrier figé de l'édition municipale.

D CRETENET, DGS préconise d'aborder cela en commission communication et de donner une règle et un calendrier pour 2022.

2. Arbres promenade du Fouettin:

Il y a plusieurs mois, une forte bourrasque de vent a arraché de grosses branches des arbres de la promenade du Fouettin. Certains de ces arbres sont à proximité de maisons d'habitation. Leurs résidents s'inquiètent de la résistance de ces arbres et craignent qu'ils ne soient déracinés si des événements venteux plus puissants se produisaient, notamment qu'ils ne s'effondrent sur leur maison.

Quel est l'état sanitaire de ces arbres ?

M FAUVET, Maire déclare qu'un diagnostic a déjà été fait il y a une dizaine d'années. Il a été demandé à l'ONF une actualisation de ce diagnostic. Et cette question est à prendre en globalité, notamment sur la possibilité laissée ou non de stationner sur cette allée du Fouettin, du remplacement des arbres etc.

Envisagez-vous de faire un diagnostic de leur état ?

J LORON, Conseiller Municipal en profite pour demander ce que l'on compte faire du Tilleul près de la boucherie Roux qui commence à être très gros, qui génère un sol collant ou glissant et dont les racines soulèvent les dalles, et de celui situé à côté du Monuments 39/45 ? Est-il prévu de mettre d'autres végétaux ?

M FAUVET, Maire, un travail est en cours dont l'élagage de l'arbre devant la boucherie ROUX et il a aussi été évoqué avec l'ONF la possibilité, dans notre PLU, de marquer des arbres remarquables, qu'ils soient privés comme publics comme le Tilleul de la cour des Haras, le cèdre du Prado.

J LORON, Conseiller Municipal, fait remarquer que le traitement des arbres gênants du Fouettin date de 2008/2009. En cas de nuisance il souhaiterait que l'on intervienne plus vite et au passage demande pourquoi l'arbre tombé depuis plus d'un an dans la Grosne n'a toujours pas été enlevé au risque en cas de crue de causer des dégâts.

P. CRANGA, Conseiller Municipal, intervient sur les propos de Marie concernant l'élagage de l'arbre planté à proximité de la boucherie ROUX. Il nous met en garde sur la façon d'élaguer qui peut engendrer la dégradation des arbres comme c'est le cas de certains au Fouettin dont l'élagage a été très mal fait et qui sont en train de pourrir. Avant d'intervenir, il préconise de faire appel à un professionnel qui pourra faire une formation à nos agents.

Jacques LORON, Conseiller Municipal représentant la liste « Priorité Cluny», a fait parvenir la question diverse suivante :

1. Quel est le délai pour la réalisation du marquage au sol 20kms dans la rue du Merle ? (chose promise par Alain Gaillard lors du dernier CM)

A GAILLARD, Adjoint au Maire répond que celui-ci va probablement être réalisé au printemps en raison de l'hivernage de la machine et des sols qui ne s'y prêtent pas. Il est prévu également une sécurisation de cette rue avec une signalisation provisoire pour ralentir la circulation.

2. Quelles décisions ont été prises concernant l'extinction de l'éclairage public suite à la réunion de présentation faite aux Griottons en septembre dernier ?

M FAUVET, Maire déclare que ce point sera acté en janvier. L'idée sera d'éteindre l'été à partir de minuit et l'hiver à partir de 23 h 00 jusqu'à 5h00 du matin

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, selon lui il lui semble que 23h00 en hiver c'est trop tôt. Aussi il demande de reculer cette heure plutôt vers 1h00.

E LEMONON, Adjointe au Maire, déclare que dorénavant beaucoup de personnes utilisent la lampe de leur téléphone portable et par ailleurs bon nombre de communes ont fait le même choix sans en avoir fait de publicité et les gens vont s'adapter.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, propose en échange d'offrir en compensation aux Clunisois l'éclairage du clocher de l'Eau Bénite.

M FAUVET, Maire, conclut en disant que ce n'est pas une punition c'est un souhait de mieux dormir et de préserver la biodiversité et ce sont les propos qui sont ressortis lors de la réunion publique.

3. Peut-on remettre en place les questions du public à la fin du CM?

M FAUVET, Maire n'y est pas opposée Elle rappelle les règles à savoir que cela se fera après la fin de la séance et que ces questions n'apparaîtront pas au PV. Si impossibilité de répondre à l'instant T on s'engage à apporter la réponse à la séance suivante.

La séance est levée à 21h06

Prochain conseil municipal le 26 Janvier 2022.